

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
18 bis rue Frédéric Mistral – 35200 Rennes

Rennes le 15 avril 2010,

MOT DU PRÉSIDENT :

POUR QUE DEMAIN EXISTE

Le Cercle Généalogique d'Ille et Vilaine a été créé en 1986, en s'émancipant du CGO. Ses premiers membres ont défini les buts de l'association. Ils sont toujours les mêmes :

- **l'étude de la généalogie,**
- **l'entreprise, en commun, de travaux en vue de constituer un fonds documentation qui facilitera les recherches de tous les adhérents et la diffusion des études d'intérêt généalogique,**
- **la participation aux actions entreprises à l'échelon local, régional, national ou international, pour développer et coordonner la recherche généalogique.**

Ces quelques pionniers ont œuvré pour réaliser les premières tables de mariage, pour faciliter les recherches. Les échanges entre les membres étaient nombreux et enrichissants.

*Actuellement nous sommes plus de **1700** adhérents, avec un noyau de bénévoles et d'adhérents toujours aussi motivés, malgré le nombre d'années. Nous avons une bibliothèque riche de plus de **1 200** tables, plus de **700** ouvrages et plus de **500** périodiques se rapportant à l'histoire locale et à la généalogie, une base de données de plus **2 633 000** relevés d'actes sur le département. Nous offrons l'accès gratuit à nos adhérents ayant internet, par « généabank » à plus **56 000 000** de relevés d'actes sur la France, dont **18 498 000** en Bretagne... Nous mettons à disposition via « consult'actes » les registres numérisés de plus de **250** communes du département.*

Il faut dire que depuis 1986, même si c'est toujours le parcours du combattant pour certains (lacunes dans les registres, manque de mémoire familiale, etc.) Pour d'autres, grâce aux progrès dus à l'informatique, internet, la numérisation, « consult'actes », « généabank », la réalisation d'une généalogie s'en trouve simplifiée. Il en découle que certaines adhésions ne sont pas pérennisées du fait de la rapidité des recherches et ne durent que le temps de celles-ci. Les échanges entre membres sont moins nombreux.

Mais surtout n'oubliez jamais, que c'est le CGIV et ses bénévoles qui ont réalisé la numérisation des actes paroissiaux et d'état civil de la majorité du département (hors Fougères), et participé financièrement depuis 5 ans à ces travaux. Pour ce lourd investissement en énergie, nous avons été invités à participer au Forum du Patrimoine sur invitation du Conseil Général

C'est pourquoi, lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue aux Archives Départementales, nous avons été chaleureusement remerciés par les représentants du Conseil Général et de Rennes Métropole pour le travail accompli. Dans quelques années tous ces actes seront en ligne. Mais, il reste un travail énorme pour dépouiller tous ces registres, à partir de cette numérisation, pour le bonheur des futurs généalogistes. D'autres sources : archives notariales, archives de juridictions... ne demandent qu'à être exploitées...

Courriel : cgiv35@wanadoo.fr - Site : <http://cgiv35.org/v2/index.php>

Association régie par la loi de 1901 – Statuts déposés à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 8 décembre 1986, n° 9833

n° SIREN : 382 378 545 - code APE : 9609Z

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

18 bis rue Frédéric Mistral – 35200 Rennes

La cotisation constitue la participation financière nécessaire au fonctionnement de l'association. En maintenant votre adhésion, vous nous permettrez de continuer notre action et de donner la possibilité à de nouveaux adhérents de bénéficier du travail acquis (accéder aux résultats de mise en commun d'un investissement collectif). L'adhésion est un engagement pour contribuer à la concrétisation des buts du CGIV, selon ses moyens : communiquer le résultat de ses recherches à l'association, donner de son temps (dépouillement, permanence, animation..) ; mettre à disposition ses connaissances diverses...

Que des 1540 membres d'une association, il ne se dégage pas les ressources nécessaires à un fonctionnement pérenne pose problème. Je comprends que l'éloignement de certains les empêche de s'investir dans le fonctionnement. Mais l'évolution des moyens de communication rapproche et facilite les échanges. Les buts du CGIV sont clairs, son fonctionnement sera précisé à la prochaine AG. Le CGIV est reconnu et apprécié par les organismes publics du département.

Pour faire face à l'avenir notre cercle a besoin de toutes les énergies : celles d'un petit noyau d'administrateurs et de bénévoles, mais aussi celles de tous ses membres. Il en va de la vie même de notre CERCLE, au moment où les organismes publics s'ouvrent au dialogue.

Quelques pistes :

- A tous ceux qui habitent dans un rayon proche du siège ou des antennes, ou côtoient des administrateurs : apportez-leur votre soutien, vos compétences; proposez vos services. Les groupes de travail sont ouverts à toutes les bonnes volontés, les permanences ainsi que les animations de stand nécessitent des bénévoles,***
- Aux adhérents qui ont des compétences en comptabilité : vous êtes sollicités pour apporter votre aide à un trésorier isolé au siège,***
- Aux adhérents qui ont des compétences en informatique : un renfort ferait du bien à une équipe restreinte,***
- Aux adhérents qui ont des compétences en communication, en graphisme : vos savoirs nous seraient appréciables,***
- Aux historiens et écrivains amateurs : notre bulletin a besoin de rédacteurs d'articles.***
- A tous ceux qui ont un ordinateur : de très nombreux CD sont en attente d'être dépouillés vous n'avez plus l'excuse de l'éloignement,***
- A tous ceux qui sont loin : l'animation généalogique de votre lieu de résidence est une source d'idées de progrès, envoyez vos observations...***
- A tous : faites partager le résultat de vos recherches en les communiquant au CGIV, en répondant aux questions de notre bulletin, en signalant des faits historiques rencontrés dans les registres du département...***

Un grand merci à tous ceux qui ont déjà répondu présent et aide au quotidien.

Merci d'avance à tous ceux qui viendront soulager les animateurs du CGIV, investiront du temps à enrichir notre base de données ou répondront à cette sollicitation.

Le Président du CGIV
Serge LIBOT

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
18 bis rue Frédéric Mistral – 35200 Rennes

Pour concrétiser ce problème, ci-joint un extrait du dernier flash de la fédération :

FLASH FÉDÉRATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

N° 161 – mars 2010

Mauvaise nouvelle !

Le 28 février dernier, une association fédérée, l'AGEVAR, a voté en Assemblée générale sa dissolution.

Pourquoi ?

Pour des raisons financières ?

Non : la situation est saine et la trésorerie bien gérée.

Absence d'adhérents ?

Non : les effectifs étaient stables.

Manque d'activité et de travail scientifique ?

Non, la revue de l'association est de qualité, les dépouillements des communes nombreux, la bibliothèque bien fournie permettaient des recherches fructueuses.

Alors pourquoi ? Le Président, notre ami Jack Mourille, au bout de 20 ans de présidence a décidé pour diverses raisons d'arrêter ses activités associatives. Et il lui est arrivé ce qui pourrait nous arriver à tous : impossible de trouver parmi les adhérents un successeur qui accepterait de se dévouer pour les autres en présidant l'Association !

Au-delà du cas de l'AGEVAR, c'est un problème qui peut se poser un jour ou l'autre à toutes les associations.

Pensons-nous assez à la relève ? La préparons-nous au niveau de la présidence, de la trésorerie ou du secrétariat ?

Il faut que nous soyons attentifs à ce problème, une maladie invalidante, un accident, la lassitude peuvent arriver... et interrompre une gestion ou un mandat ; c'est notre responsabilité de faire en sorte que l'association continue à fonctionner.

Il y a toujours eu très peu de candidatures spontanées pour gérer une association, les arguments pour refuser une responsabilité sont nombreux, nous les connaissons : « *je travaille* » « *je n'ai pas le temps* » « *j'ai d'autres associations* » « *j'ai à peine le temps de faire ma propre généalogie* » etc.

Il nous faut donc provoquer des candidatures, démontrer qu'une responsabilité n'est pas forcément une charge mais aussi un enrichissement intellectuel personnel, un partage, des satisfactions. La transmission des responsabilités doit être pour nous tous un souci permanent et il ne faut plus qu'une association disparaisse.

Michel SEMENTERY

Sommaire

[Les rendez-vous de la Fédération.](#)

[Permanence des Antennes franciliennes.](#)

[Salons, congrès et portes ouvertes.](#)

[Congrès 2011.](#)

[Activités fédérales.](#)

[Les Archives nationales d'Outre-Mer.](#)

[Les Archives de Paris.](#)

[La collection Taboureau.](#)

[Nécrologie.](#)

[Nouvelles des associations : le Cercle du Loir et Cher.](#)

FLASH-FÉDÉRATION – N° 161

2008ISSN 1240 - 344X

Note d'information périodique de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

Histoire des familles.

Héraldique.

Sigillographie

Maison de la Généalogie ®

Tour ESSOR 93 – 14 rue

Scandicci

93508 Pantin Cedex

Association selon la loi de 1901

SIRET N° 322 548 652 00039

Tél. : +33 (0)1 57 42 90 82

courriel: ffg@genefede.org

Sites Internet :

<http://www.genefede.fr>

<http://leblog-ffg.over-blog.org>

<http://www.bigenet.fr>.

Directeur de la publication :

Michel Sementery.

[L'AGEVAR était une association de plus de 1200 membres.](#)

Courriel : cgiv35@wanadoo.fr - Site : <http://cgiv35.org/v2/index.php>

Association régie par la loi de 1901 – Statuts déposés à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 8 décembre 1986, n° 9833

n° SIREN : 382 378 545 - code APE : 9609Z